

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA-VALLÉE-DU-RICHELIEU
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANTOINE-SUR-RICHELIEU**

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue le mardi 1^{er} février 2011 à compter de 20 :00 heures par le Conseil de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu, au lieu habituel des séances du Conseil, 1060, rue du Moulin-Payet.

Sont présents, monsieur le Maire, Martin Lévesque, ainsi que mesdames et messieurs les Conseillers, Martine Lizotte, Serge Archambault, Jonathan Chalifoux, Alexandre Saint-Jacques, Yvon Plante et Danielle Lajeunesse, tous, formant quorum sous la présidence du Maire.

Sont également présents, madame la directrice générale et secrétaire-trésorière, Élise Guertin pour agir aussi comme secrétaire aux présentes ainsi que monsieur l'inspecteur municipal en voirie, travaux publics et urbanisme, Marc Béland.

• **Ouverture de la séance ordinaire**

Le Maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes dans la Salle et il ouvre la séance à 20 :00 heures.

1 Adoption de l'ordre du jour

RÉSOLUTION 2011-02-034

Il est proposé par madame Martine Lizotte, appuyé par monsieur Alexandre Saint-Jacques, et résolu :

Que le Conseil adopte l'ordre du jour avec ajout du point 2.3 b), tout en laissant ouvert le point 12 *Affaire (s) nouvelle (s)* jusqu'à la fin des présentes, le tout comme suit:

• **Ouverture de la séance ordinaire et mensuelle**

1 Adoption de l'ordre du jour

2 ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2.1 Conseil municipal (Maire, Martin Lévesque)

- a) Rapport mensuel du Maire
- b) Formation Comité de l'APBVQ pour Assemblée générale annuelle (AGA)
- c) Forum sur l'Avenir de Saint-Antoine-sur-Richelieu (vers mars – avril 2011)
- d) Galerie de photos sur le site web – autorisation de dépenses hébergement

2.2 Demande de résolution (s) d'appui

- a) La coopérative de solidarité Le Magasin Général – projet présenté dans le cadre du FDR

2.3 Organismes à but non lucratif de la communauté, autres organismes ou groupes

- a) Demande de location Salle Julie-Daoust par Coop du Magasin général
- b) Demande de contribution financière du CABVR

2.4 Gestion financière et administrative

- a) Présentation et adoption des factures payées et à payer
- b) Rapport des dépenses autorisées par délégation de compétence
- c) Vente 2011 des immeubles pour non paiement des taxes
- d) **Immobilisation**
 - Pavillon des loisirs - Paiement – décompte progressif n° 4
 - Bureau municipal - Suivi travaux d'aménagement bureau de l'adjoint à l'inspecteur
 - Parc informatique du Bureau municipal – Suivi MapInfo
 - Maison de la Culture – Suivi système de sonorisation et ordinateur portable
 - Achat lot 2-P de monsieur Mercier Jeannotte (4 500 \$) et mandat au Notaire Pierre Lévesque

2.5 Greffes

- a) Procès-verbal séance ordinaire 11 janvier 2011
- b) Procès-verbal séance extraordinaire 26 janvier 2011

Procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} février 2011

2.6 Gestion du personnel

2.7 Gestion du Centre administratif et communautaire (*Yvon Plante*)

- a) Rapport du Comité

3 SÉCURITÉ PUBLIQUE

3.1 Service de protection contre l'incendie (*Yvon Plante*)

- a) Rapport du Comité
- b) Autorisation de dépense(s)
- c) Entente service de prévention MRC et municipalités participantes

3.2 SÉCURITÉ CIVILE

- a) Suivi service de contrôle des animaux

4 TRANSPORT – VOIRIE MUNICIPALE (*Serge Archambault*)

- a) Rapport du Comité

5. HYGIÈNE DU MILIEU

5.1 Eau potable et eaux usées (*Jonathan Chalifoux*)

- Réseau distribution eau potable, traitement eaux usées, réseaux égout

- a) Rapport du Comité

5.2 Matières résiduelles (*Jonathan Chalifoux*)

- Déchets domestiques, récupération, site de dépôt Lajemmerais

- a) Rapport du Comité

5.3 Écoulement des eaux (*inspecteur municipal*)

- Cours d'eau, réseau d'égout pluvial

- a) Rapport de l'inspecteur municipal

5.4 Protection de l'environnement (*Alexandre Saint-Jacques*)

- Comité consultatif en environnement (CCE)

- a) Rapport du comité

5.5 Fosses septiques

6 RÈGLEMENT (s) N^o (s)

- 6.1 2010-09-2 modifiant le règlement de revitalisation n^o 2010-09 et amendement (s)

7 AVIS DE MOTION N^o(s)

8 SANTÉ ET BIEN-ÊTRE (*Danielle Lajeunesse*)

8.1 Office municipal d'habitation (OMH)

- a) Rapport du Comité

- Programmation des versements 2011 (dépense incompressible) (dépôt)

- États financiers au 31 décembre 2009 (dépôt)

- b) Nominations et mandats sur le Conseil d'administration (CA) de l'OMH :

- monsieur Jean Brisset

- monsieur Réjean Collette

8.2 Projets spéciaux

- a) Rapport du Comité

- Candidature soumise pour Médaille du Lieutenant-gouverneur aux Aînés

- Suivi projet Politique familiale et MADA

- Dîners de l'Amitié

8.3 Centre de jour

9 AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

9.1 Aménagement, urbanisme, zonage, développement (*Jonathan Chalifoux*)

- a) Rapport du Comité

- Rapport de l'inspecteur en urbanisme (Dépôt)

- b) Comité consultatif en urbanisme (CCU) – réunion du 25 janvier 2011 (dépôt)

- Demande de dérogation mineure : lots 185-1 et 185-2 (572, rang de l'Acadie)

9.2 Promotion et développement (Tourisme et embellissement) (*Martine Lizotte*)

- a) Rapport du Comité

Procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} février 2011

10 LOISIRS RÉCRÉATIFS, SPORTIFS et COMMUNAUTAIRES (Danielle Lajeunesse)

10.1 Parcs et terrains de jeux

- a) Rapport du Comité
- b) Demande Emplois d'été Canada 2011

11 LOISIRS CULTURELS (Martine Lizotte)

11.1 Bibliothèque

- a) Rapport du comité
- Programmation, autorisation versements de la subvention

11.2 Maison de la Culture,

- a) Rapport du Comité
- b) Constitution d'une Petite Caisse
- c) Autorisation de dépenses
- d) Services Interac, carte de crédit, télé billetterie

12 AFFAIRE(S) NOUVELLE(S)

13 PÉRIODE DE QUESTION(S)

14 CORRESPONDANCES

15 PROCHAINES RENCONTRES

16 LEVÉE (ou ajournement) DE LA SÉANCE

Adoptée à l'unanimité

2 ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2.1 Conseil municipal

2.1. Rapport mensuel du Maire

Le Maire entretient les personnes présentes sur le dossier Internet rural haute vitesse, sur la construction presque terminée du Pavillon des loisirs, de l'entente pour le service de préventionniste entre la MRC de La Vallée-du-Richelieu et les municipalités de Saint-Antoine, Saint-Charles, Saint-Denis et Saint-Jean-Baptiste (Saint-Marc se retire), d'une réunion projetée le 7 février prochain du Comité consultatif agricole (CCA), du dossier de la mise aux normes des fosses septiques suite à la lecture du rapport de BPR déposé le 23 décembre dernier, de la lauréate d'une bourse de 10 000 \$ du Fonds de relève agricole, madame Cathy Martel (Couleurs cassis) et de la nomination de l'Élu, monsieur Jonathan Chalifoux sur le Conseil d'administration du Forum Jeunesse Montérégie.

* * * * *

a) Formation Comité de l'APBVQ (Assemblée générale annuelle (AGA))

RÉSOLUTION 2011-02-035

Il est proposé par monsieur Serge Archambault, appuyé par monsieur Jonathan Chalifoux, et résolu :

Que le Conseil de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu nomme et délègue les personnes suivantes sur le Comité de l'Association des plus beaux Villages du Québec (APBVQ), notamment en regard de l'Assemblée générale annuelle (AGA) devant avoir lieu les 20, 21 mai 2011 :

- Madame la Conseillère, Martine Lizotte,
- Madame Geneviève Duguay, coordonnatrice en loisirs récréatifs, sportifs et communautaires.

Adoptée à l'unanimité

b) Forum sur l'Avenir de Saint-Antoine-sur-Richelieu

Le Maire indique qu'un forum sur l'Avenir de Saint-Antoine-sur-Richelieu est à s'organiser pour avoir lieu vers mars ou avril 2011.

* * * * *

c) Galerie de photos sur le site web – autorisation de dépenses hébergement

RÉSOLUTION 2011-02-036

Il est proposé par monsieur Alexandre Saint-Jacques, appuyé par madame Martine Lizotte, et résolu :

Procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} février 2011

Que le Conseil municipal autorise la dépense annuelle au montant de 183,08 \$ taxes applicables incluses et le paiement à Fanclub Media (services web médias) pour l'hébergement de la Galerie de photos sur le site web de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu. L'auteur des photos est monsieur Pierre Gagné de Saint-Antoine-sur-Richelieu.

Adoptée à l'unanimité

2.2 Demande de résolution d'appui

a) La coopérative de solidarité Le Magasin Général

RÉSOLUTION 2011-02-037

Appui au projet présenté dans le cadre du Fonds de développement régional par la Coopérative de solidarité Le Magasin Général de Saint-Antoine-sur-Richelieu

Considérant que le Conseil de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu a pris connaissance du projet de la Coopérative de solidarité Le Magasin Général de Saint-Antoine-sur-Richelieu, projet présenté pour une aide financière au Fonds de développement régional (FDR) de la CRÉ Montérégie-Est;

Considérant que ledit Conseil approuve et appui La Coopérative de solidarité Le Magasin Général de Saint-Antoine-sur-Richelieu, dans ses démarches pour offrir à la population locale et aux visiteurs, des produits à la hauteur de ce qui se fait de mieux dans notre région et de sensibilisation à l'importance d'une consommation locale et responsable;

En conséquence, il est proposé par madame Danielle Lajeunesse, appuyé par monsieur Jonathan Chalifoux, et résolu :

Que le préambule fasse et il fait partie intégrante de la présente résolution;

Que Conseil de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu appuie le projet et la demande d'aide financière de La Coopérative de solidarité Le Magasin général de Saint-Antoine-sur-Richelieu et demande au Fonds régional de développement de la CRÉ Montérégie Est de l'accueillir favorablement afin que ladite Coopérative puisse atteindre les buts visés audit projet :

- Amélioration des installations afin de mieux desservir la population locale et régionale en renforçant la filière production locale et régionale/consommation responsable;
- Embauche d'un (e) agent (e) de développement pour améliorer l'offre de produits locaux et régionaux, lesquels produits sont transformés par les producteurs et artisans locaux et régionaux;

Adoptée à l'unanimité

2.3 Organismes à but non lucratif de la communauté, autres organismes ou groupes

a) Demande de location Salle Julie-Daoust par Coop du Magasin général

RÉSOLUTION 2011-02-038

Il est proposé par madame Danielle Lajeunesse, appuyé par monsieur Alexandre Saint-Jacques, et résolu :

Que le Conseil de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu accepte de louer gracieusement la Salle Julie-Daoust à la Coopérative du Magasin général de Saint-Antoine-sur-Richelieu pour leurs activités prévues aux dates suivantes :

- Réunion : mardi, 8 février 2011;
- Encan : samedi et dimanche, 2 et 3 avril 2011;
- Assemblée générale : mardi, 26 avril 2011;

Que ledit Conseil municipal profite de la présente résolution pour remercier et féliciter de leur excellent travail tous les gens de la Coop du Magasin général.

Adoptée à l'unanimité

Procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} février 2011

b) Aide financière 2011 au CABVR

RÉSOLUTION 2011-02-039

Il est proposé par monsieur Yvon Plante, appuyé par monsieur Jonathan Chalifoux, et résolu :

Que le Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu accorde une aide financière 2011 au montant de 150 \$ au Centre d'action bénévole de la Vallée-du-Richelieu (CABVR).

Adoptée à l'unanimité

Résolution annulée et remplacée par la résolution n° 2011-03-063 étant donné que le montant de l'aide financière est de 311 \$(5 de 5 en 2011) suivant l'entente de 5 ans avec le CABVR en référence à la résolution n° 2006-09-185.

2.4 Gestion financière et administrative

a) Présentation et adoption des factures payées et à payer

RÉSOLUTION 2011-02-040

Il est proposé par monsieur Serge Archambault, appuyé par madame Danielle Lajeunesse, et résolu :

Que le Conseil approuve les comptes payés et à payer au 1^{er} février 2011 tels que présentés au montant total de 181 182,05 \$, à savoir :

Adopté à l'unanimité

b) Rapport des dépenses autorisées par délégation de compétence

Le rapport des dépenses autorisées par délégation de compétence est déposé comme suit :

Par	Description	Montant
dg/st	Technicien pour réseau informatique (sécurité) et aménagement poste	182,00 \$
dg/st	Chaise de bureau (secrétaire comptable) environ	350,00 \$
inspecteur	Abonnement 3 ans La Terre de chez-nous	122,57 \$
	Total	654,57 \$
	* * * * *	

c) Vente 2011 des immeubles pour non paiement des taxes

RÉSOLUTION 2011-02-041

Il est proposé par madame Danielle Lajeunesse, appuyé par monsieur Yvon Plante, et résolu :

Que le Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu autorise l'inscription sur la liste 2011 de vente d'immeubles pour non paiement des taxes (taxes municipales, d'eau et/ou de droits de mutation), tous immeubles dont les propriétaires ont des arrérages de taxes avant l'année 2010 et au montant supérieur à 100 \$, intérêts, pénalités et frais en sus s'il y a lieu concernant l'année 2010;

Que ledit Conseil municipal autorise également, advenant le cas où les propriétaires dont les immeubles sont inscrits sur ladite liste pour cause de non paiement desdites taxes 2010 et avant, d'ajouter, et ce, en vertu de l'article 252 de la *Loi sur la Fiscalité municipale*, celles facturées pour l'année 2011, si lesdits arrérages de taxes 2010 et avant n'ont pas été payés en argent comptant ou par chèque certifié libellé au nom de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu au plus tard à 16h00, le mercredi 16 mars 2011 **ou** au plus tard le lundi 14 mars 2011, si le propriétaire en défaut paie via Accès D;

Que le Conseil de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu mandate sa directrice générale et secrétaire-trésorière à la vente pour non paiement des taxes qui sera tenue le jeudi 9 juin 2011 et l'autorise à enchérir et acquérir lesdits immeubles du territoire de ladite Municipalité pour un montant ne dépassant pas le montant des taxes, en capital, intérêt et frais, plus un montant suffisant pour satisfaire à toutes créances

Procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} février 2011

prioritaires ou hypothécaires d'un rang antérieur ou égal à celui des taxes municipales.

Adoptée à l'unanimité

d) Immobilisation

Pavillon des loisirs - Paiement – décompte progressif n° 4

RÉSOLUTION 2011-02-042

Considérant la vérification et la recommandation favorable au Conseil municipal par l'inspecteur municipal aux travaux publics et en urbanisme relativement au décompte progressif n° 4, lesquels ont été déposés par Axe construction inc. et révisés par la Municipalité le 1^{er} février 2011 pour les travaux réalisés au 31 janvier 2011, travaux dans son contrat pour l'agrandissement du Centre communautaire aux fins de loisirs (construction du Pavillon des loisirs), lequel décompte progressif fait partie intégrante de la présente résolution;

En conséquence, il est proposé par madame Martine Lizotte, appuyé par monsieur Alexandre Saint-Jacques, et résolu :

Que le préambule fasse et il fait partie de la présente résolution;

Que le Conseil municipal autorise le paiement n° 4 du décompte progressif n° 4 au montant de 110 084,68 \$ taxes applicables incluses (retenue de 10% incluse) à Axe Construction inc. pour la réalisation au 31 janvier 2011, des travaux prévus à son dit contrat révisé, comme suit :

Contrat révisé Taxes en sus	Exécutés au Taxes en sus 31-01-2011	Retenu (Taxes en sus) 10% au 31-01-2011	Paiement n° 4 (taxes incl.) 01-02-2011	Total (taxes en sus.) paiements faits au 01-02-2011	Coûts à avenir Contrat révisé Taxes en sus
334 336,89 \$	300 402,97 \$	30 040,30 \$	110 084,68 \$	286 354,02 \$	63 974,22 \$

(Immobilisation subventionnée à 66 2/3% comptant par programme Fonds Chantiers Canada-Québec (FCCQ) sur un montant admissible de 258 390 \$, dossier 800189)

Adoptée à l'unanimité

• **Bureau municipal**

Suivi : Aménagement du bureau de l'adjoint à l'inspecteur

Le poste ordinateur a été acheté et installé au coût de 2 854 \$ taxes en sus.

* * * * *

• **Parc informatique du Bureau municipal**

Logiciel MapInfo et parc informatique (PG solutions)

Le logiciel MapInfo a été acheté et installé au coût de 3 106,73 \$ taxes incluses.

* * * * *

• **Maison de la Culture**

Système de sonorisation et ordinateur portable

L'ordinateur portable a été acheté au coût de 870 \$ taxes en sus.

* * * * *

• **Achat lot pour panneaux Bienvenue installés**

Achat lot 2-P et mandat au Notaire Pierre Lévesque

RÉSOLUTION 2011-02-043

Considérant l'installation des panneaux de Bienvenue de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu sur un lot appartenant à monsieur Mercier Jeannotte de Beloeil, installation suite à la permission du propriétaire étant donné que l'entente d'installation avec un autre propriétaire a pris fin en 2010 et que celle-ci n'était pas renouvelable;

Procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} février 2011

Considérant les négociations de septembre et octobre 2010 et celles de janvier 2011 avec monsieur Mercier Jeannotte pour l'achat par la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu dudit lot portant le numéro 2-P du cadastre de la Paroisse de Saint-Antoine;

Considérant que ledit lot est acquis par la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu pour les fins actuelles d'installation des panneaux de Bienvenue et futures d'installation d'une aire de repos qui sera aménagée pour les passants;

Considérant que le prix d'achat entendu dudit lot est de quatre mille cinq cents (4 500 \$) dollars;

En conséquence, il est proposé par madame Danielle Lajeunesse, appuyé par madame Martine Lizotte, et résolu :

Que le préambule fasse et il fait partie intégrante de la présente résolution;

Que le Conseil de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu mandate le notaire, M^e Pierre Lévesque pour instrumenter à l'acte d'acquisition du lot n^o 2-P du cadastre de la Paroisse de Saint-Antoine, lot d'une superficie de 494,2 m² (5 320 pi²);

Que ledit Conseil autorise ladite acquisition pour le prix de 4 500 \$ moins les ajustements, s'il y a lieu, des taxes municipales, scolaire ou de consommation d'eau, lequel prix est payable au vendeur, monsieur Mercier Jeannotte via une traite bancaire libellée à M^e Pierre Lévesque en fidéicommiss (in trust) au plus tard à une date à déterminer entre ledit Notaire et la Municipalité;

Que ledit Conseil autorise le Maire ou le Maire suppléant et la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer devant le Notaire, M^e Pierre Lévesque, les documents relatifs à cette affaire avec le vendeur, monsieur Mercier Jeannotte;

Que pour financer cette dépense en immobilisation, ledit Conseil affecte son surplus libre ou une réserve appropriée du montant de 4 500 \$;

Que les frais d'acte notarié soient et ils sont à la charge de la Municipalité.

Adoptée à l'unanimité

2.5 Greffe

Adoption de procès-verbaux

a) Procès-verbal séance ordinaire du 11 janvier 2011

RÉSOLUTION 2011-02-044

Considérant qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 11 janvier 2011, a été distribuée aux Membres du Conseil avant la tenue des présentes, que tous déclarent en avoir pris connaissance et s'en trouver satisfaits;

En conséquence, il est proposé par monsieur Alexandre Saint-Jacques, appuyé par monsieur Jonathan Chalifoux, et résolu :

Que le Conseil municipal adopte, avec dispense de lecture, le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 11 janvier 2011.

Adoptée à l'unanimité

b) Procès-verbal séance extraordinaire du 26 janvier 2011

RÉSOLUTION 2011-02-045

Considérant qu'une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 26 janvier 2011, a été distribuée aux Membres du Conseil avant la tenue des présentes, que tous déclarent en avoir pris connaissance et s'en trouver satisfaits;

En conséquence, il est proposé par monsieur Alexandre Saint-Jacques, appuyé par monsieur Jonathan Chalifoux, et résolu :

Procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} février 2011

Que le Conseil municipal adopte, avec dispense de lecture, le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 26 janvier 2011.

Adoptée à l'unanimité

2.6 Gestion du personnel : aucun sujet n'est à traiter.

* * * * *

2.7 Gestion du Centre administratif et communautaire : aucun sujet n'est à traiter.

* * * * *

3 SÉCURITÉ PUBLIQUE

3.1 Service de protection contre l'incendie (*Yvon Plante*)

a) Rapport du Comité, dépôt de rapports

L'Élu responsable, monsieur Yvon Plante, commente et dépose les rapports préparés par le directeur du Service de protection contre l'incendie et les décisions suivantes en découlent :

b) Autorisation de dépenses

RÉSOLUTION 2011-02-046

Il est proposé par monsieur Yvon Plante, appuyé par monsieur Serge Archambault, et résolu :

Que le Conseil municipal autorise des dépenses au montant de 2 815 \$ taxes applicables en sus s'il y a lieu, comme suit :

Description	Montant
5 lumières	500 \$
20 cônes pour circulation	400 \$
1 scie mécanique	600 \$
Séparateur pour 517 (non budgétisé)	115 \$
Support pour extincteur (non budgétisé)	200 \$
Inspections préventives 517 – 217 – 617	1 000 \$

Adoptée à l'unanimité

c) Service de prévention incendie - entente

RÉSOLUTION 2011-02-047

Entente de service de prévention incendie (MRC et 4 municipalités – 5 ans)

Il est proposé par monsieur Yvon Plante, appuyé par monsieur Serge Archambault, et résolu :

Que le Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu approuve et autorise la conclusion d'une Entente de service de prévention incendie entre la MRC de La Vallée-du-Richelieu et les municipalités de Saint-Antoine-sur-Richelieu, de Saint-Charles-sur-Richelieu, de Saint-Denis-sur-Richelieu et de Saint-Jean-Baptiste;

Que ledit Conseil municipal autorise le Maire, ou en son absence, le Maire suppléant et la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer tous les documents pour la conclusion de ladite entente, laquelle entente pourra être révisée annuellement entre les parties en présence.

Adoptée à l'unanimité

3.2 SÉCURITÉ CIVILE

a) Suivi Service de contrôle des animaux

Des informations sont encore manquantes pour le traitement de ce dossier et le nom d'un autre fournisseur potentiel est suggéré.

* * * * *

Procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} février 2011

4 TRANSPORT – VOIRIE MUNICIPALE

a) Rapport du Comité et de l'inspecteur municipal et autorisation de dépense(s)

L'Élu responsable, monsieur Serge Archambault, commente et dépose le rapport de l'inspecteur municipal en voirie; aucune décision n'en découle.

* * * * *

5. HYGIÈNE DU MILIEU

5.1 Réseau distribution eau potable, traitement eaux usées, réseaux égout

a) Rapport du Comité et de l'inspecteur municipal

L'Élu responsable, monsieur Jonathan Chalifoux, indique qu'il n'y a rien de particulier à signaler.

* * * * *

5.2 Matières résiduelles

Déchets domestiques, récupération et site de dépôt Lajemmerais

a) Rapport du Comité et de l'inspecteur municipal

L'Élu responsable, monsieur Jonathan Chalifoux indique que possiblement dans la Gloriette du mois de mars prochain, un tableau démontrant la situation pourrait être publié.

* * * * *

5.3 Écoulement des eaux

Cours d'eau et réseau d'égout pluvial

a) Rapport de l'inspecteur municipal

L'inspecteur municipal aux travaux publics indique qu'il n'y a rien à signaler de particulier.

* * * * *

5.4 Protection de l'environnement

a) Rapport du Comité consultatif en environnement (CCE)

L'Élu responsable, monsieur Alexandre Saint-Jacques commente et dépose le compte-rendu de la réunion tenue le 17 janvier 2011 par le Comité consultatif en environnement (CCE); aucune décision n'en découle. Monsieur Saint-Jacques dépose des documents concernant l'Agence forestière de la Montérégie et indique qu'un guide de référence sur la protection et la mise en valeur des boisés privés pourra être disponible au citoyen sur demande à l'inspecteur adjoint, monsieur Darren Cano. (format cd).

* * * * *

5.5 Fosses septiques : aucun sujet n'est à traiter.

* * * * *

6 RÈGLEMENT (s) N^o (s) :

6.1 2010-09-2 de modification du règlement de revitalisation n^o 2010-09 et amendement (s)

RÉSOLUTION 2011-02-048

Province de Québec

MRC de La Vallée-du-Richelieu

Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu

**Règlement de modification n^o 2010-09-2 modifiant le
Règlement de revitalisation n^o 2010-09 de
la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu**

Considérant que le Conseil a favorisé la revitalisation de certains secteurs de la Municipalité en adoptant le règlement de revitalisation n^o 2010-09 afin de favoriser l'implantation de nouvelles constructions;

Procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} février 2011

Considérant qu'il y a lieu pour le Conseil de modifier à nouveau ledit règlement pour faire des précisions à l'article 7 dudit règlement de revitalisation n° 2010-09 et amendement (s) dans les cas où une personne physique achète une construction résidentielle neuve ou une maison modèle pour l'occuper à titre de 1^{er} propriétaire occupant et que le vendeur est une personne morale et/ou un promoteur;

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a régulièrement été donné lors de la séance extraordinaire tenue le 26 janvier 2011;

En conséquence,

Il est proposé par monsieur Jonathan Chalifoux, appuyé par monsieur Serge Archambault, et résolu :

Que Conseil adopte le règlement de modification n° 2010-09-2 modifiant le règlement de revitalisation n° 2010-09 et amendement (s) de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu, lequel règlement décrète ce qui suit:

Article 1 Achat par une personne physique d'une personne morale et/ou d'un promoteur

L'article 7 est modifié pour ajouter les précisions comme suit :

La personne physique qui achète une construction résidentielle neuve ou une maison modèle d'un projet de développement et en devient le 1^{er} propriétaire occupant, achat transigé avec une personne morale telle que le promoteur et/ou l'entrepreneur en construction et/ou l'entreprise en construction qui a construit telle résidence neuve et/ou modèle dans le but de la revendre, dans le cadre et dans les termes dudit règlement de revitalisation n° 2010-09 et amendement (s), ledit 1^{er} propriétaire occupant est admissible au programme de crédit de taxes dudit règlement de revitalisation et amendement (s).

Article 2 Entrée en vigueur du règlement

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Lecture faite

Règlement adopté le 1^{er} février 2011 à l'unanimité

7 **AVIS DE MOTION N^{o(s)}** : aucun sujet n'est à traiter.
* * * * *

8 SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

8.1 Office municipal d'habitation (OMH)

a) Rapport du Comité

L'Élue responsable, madame Danielle Lajeunesse dépose les documents suivants :

- programmation des versements 2011 à l'OMH (dépense incompressible) comme suit :

Janvier	3 200,50 \$,
Avril	3 200,50 \$,
Juillet	3 200,50 \$;
Octobre	3 200,50 \$.
- états financiers de l'OMH au 31 décembre 2009.

Madame Lajeunesse indique que messieurs Jean Brisset et Réjean Colette ont démontré par écrit, leur intérêt à mettre à jour et/ou à renouveler leur mandat sur le Conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation (OMH) pour représenter la Municipalité; les décisions suivantes en découlent:

Nomination et mandat sur le Conseil d'administration de l'OMH de Saint-Antoine-sur-Richelieu Monsieur Jean Brisset

RÉSOLUTION 2011-02-049

Il est proposé par madame Danielle Lajeunesse, appuyé par monsieur Yvon Plante, et résolu :

Que le Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu nomme et mandat monsieur Jean Brisset sur le Conseil d'administration de l'Office municipal

Procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} février 2011

d'habitation (OMH) de Saint-Antoine-sur-Richelieu pour représenter ladite Municipalité, comme suit :

- Mise à jour: du 15 août 2008 au 15 août 2011;
- Renouvellement : du 15 août 2011 au 15 août 2014.

Adoptée à l'unanimité

Nomination et mandat sur le Conseil d'administration de l'OMH de Saint-Antoine-sur-Richelieu Monsieur Réjean Colette

RÉSOLUTION 2011-02-050

Il est proposé par madame Danielle Lajeunesse, appuyé par monsieur Yvon Plante, et résolu :

Que le Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu nomme et mandat monsieur Réjean Colette sur le Conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation de Saint-Antoine-sur-Richelieu pour représenter ladite Municipalité, comme suit :

- Mise à jour: du 5 décembre 2009 au 5 décembre 2012.

Adoptée à l'unanimité

8.2 Projets spéciaux :

a) Candidature soumise Médaille du Lieutenant-gouverneur du Québec aux aînés

L'Élue responsable, madame Danielle Lajeunesse indique qu'une candidature a été soumise pour le programme de Distinctions honorifiques du Lieutenant-gouverneur qui décernera la Médaille pour les aînés dans les différentes régions du Québec; pour notre région (Montérégie), la remise des Médailles est le samedi 21 mai 2011 à 13h30 et 19h30. Le dossier suit son cours.

* * * * *

b) Suivi projet Politique familiale et MADA

L'Élue responsable, madame Danielle Lajeunesse indique que le ministère de la Famille et des Aînés a informé la Municipalité que les fonds sont épuisés pour l'année financière 2010-2011 et que le projet de la Municipalité est remis à leur année financière 2011-2012 suivant l'ordre de dépôt des projets audit ministère.

* * * * *

c) Dîners de l'Amitié

Le Conseil municipal nomme et mandate la coordonnatrice aux loisirs récréatifs, sportifs et communautaires, madame Geneviève Duguay, pour prendre la relève progressivement dans et avec l'organisation bénévoles des Dîners de l'Amitié qui ont lieu les 2^{èmes} mardis du mois. Il est précisé que la Caisse populaire de Saint-Antoine-sur-Richelieu continue de financer les Dîners.

* * * * *

8.3 Centre de jour : aucun sujet n'est à traiter.

* * * * *

9 AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

9.1 Aménagement, urbanisme, zonage, développement

a) Rapport du Comité et de l'inspecteur en urbanisme

L'Élu responsable, monsieur Jonathan Chalifoux, commente et dépose le rapport de décembre 2010 préparé par l'inspecteur en urbanisme. Aucune décision n'en découle.

* * * * *

b) Réunion du CCU

L'Élu responsable, monsieur Jonathan Chalifoux commente et dépose le procès-verbal de la réunion tenue le 25 janvier 2011 par le Comité consultatif en urbanisme (CCU); la décision suivante en découle :

Procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} février 2011

RÉSOLUTION 2011-02-051

Demande de dérogation mineure : lots 185-1 et 185-2 (572, rang de l'Acadie)

Considérant la demande de dérogation mineure pour le 572, rang de l'Acadie (lots 185-1 et 182-2), demande pour le projet qui consiste à autoriser une augmentation de 2,5 unités animales pour un total de 3 unités sur une partie de la propriété, projet prévoyant un maximum de 3 chevaux, lesquels chevaux seraient élevés sur le lot 185-2;

Considérant la recommandation favorable au Conseil municipal par le Comité consultatif d'urbanisme réuni le 25 janvier 2011, recommandation en référence à sa résolution CCU2011-01-003;

Considérant la procédure régulièrement suivie;

En conséquence, il est proposé par monsieur Jonathan Chalifoux, appuyé par monsieur Serge Archambault, et résolu :

Que le préambule fasse et il fait partie de la présente résolution;

Que le Conseil municipal accorde la dérogation mineure sur le lot 185-2 comme suit :

- l'élevage d'un maximum de trois (3) chevaux est et sera limité au lot 185-2;
- le maximum de l'élevage est et sera de trois (3) chevaux ;
- le fumier est et sera disposé suivant les normes réglementaires environnementales.

Adoptée à l'unanimité

9.2 Promotion, développement, tourisme et embellissement

a) Rapport du Comité et autorisation de dépense(s)

L'Élue responsable, madame Martine Lizotte indique son projet de former un comité pour *Saint-Antoine en Fleurs*, édition 2011; à cet effet une invitation sera lancée vers le mois d'avril prochain. Madame Lizotte indique également qu'elle est à prendre les informations pour les travaux à faire pour obtenir un 4^{ième} Fleuron en 2011. Aucune dépense n'est à autoriser.

* * * * *

10 LOISIRS RÉCRÉATIFS, SPORTIFS et COMMUNAUTAIRES

10.1 Parcs et terrains de jeux

a) Rapport du Comité et autorisation de dépense(s)

L'Élue responsable, madame Danielle Lajeunesse rappelle que les activités du Carnaval auront lieu vendredi 4 et samedi 5 février et celles du Salon des Artisans, les 15, 16 et 17 avril prochains, activités au Centre communautaire. Aucune dépense n'est à autoriser. D'autre part, le formulaire de demande de financement d'emplois d'été Canada 2011 est maintenant disponible et la date butoir pour faire une demande est le 28 février prochain :

RÉSOLUTION 2011-02-052

Demande à Emplois d'été Canada 2011 et d'appui du Député fédéral

Considérant la demande en préparation et qui sera transmise au plus tard le 28 février 2011 par notre coordonnatrice en loisirs récréatifs, sportifs et communautaires, madame Geneviève Duguay, pour une aide financière dans le cadre du programme Emplois d'été Canada 2011 de Ressources humaines et Développement des compétences Canada, demande d'aide financière à l'égard des salaires pour les étudiants qui pourront être embauchés pour le Camp de jour 2011 et pour l'entretien paysager de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu;

En conséquence, il est proposé par madame Danielle Lajeunesse, appuyé par madame Martine Lizotte, et résolu :

Que le Conseil de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu approuve ladite demande d'aide financière telle qu'elle sera déposée à Ressources humaines et

Procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} février 2011

Développement des compétences Canada dans le cadre de leur programme Emplois d'été Canada 2011, laquelle demande fait partie intégrante de la présente résolution;

Que ledit Conseil demande à notre Député fédéral, monsieur Luc Malo, de bien vouloir appuyer notre demande d'aide financière auprès de Ressources humaines et Développement des compétences Canada, dans le cadre du programme Emplois d'été Canada 2011 pour permettre à la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu d'embaucher des étudiants à l'été 2011 pour son Camp de jour 2011 et pour son entretien paysager.

Adoptée à l'unanimité

11 LOISIRS CULTURELS

11.1 Bibliothèque

a) Rapport du comité et autorisation de dépense(s)

L'Élue responsable, madame Martine Lizotte commente et dépose l'état de revenus et dépenses des mois d'octobre, novembre et décembre 2010 ainsi que les statistiques mensuelles des prêts et amendes de janvier 2011. Aucune dépense n'est à autoriser. Madame Lizotte fait la proposition d'approbation des versements 2011 de la subvention municipale :

RÉSOLUTION 2011-02-053

Programmation des versements de la subvention municipale à la Bibliothèque Hélène-Dupuis-Marion

Il est proposé par madame Martine Lizotte, appuyé par monsieur Alexandre Saint-Jacques, et résolu :

Que le Conseil municipal verse la subvention municipale 2011 à la Bibliothèque municipale Hélène-Dupuis-Marion, subvention telle que prévue au budget 2011, comme suit :

- Janvier 2 490 \$
- Février 2 490 \$
- Mai 4 980 \$
- Septembre 4 980 \$

Adoptée à l'unanimité

11.2 Maison de la Culture,

a) Rapport du Comité et autorisation de dépense(s)

L'Élue responsable, madame Martine Lizotte fait rapport verbal sur les activités de la Maison de la Culture, particulièrement à l'égard du spectacle d'Isabelle Boulay cette dernière fin de semaine. Madame Lizotte indique qu'une lettre de félicitations sera adressée à monsieur André Roy et à toute son équipe d'employés et bénévoles. Madame Lizotte fait les propositions pour les décisions suivantes :

b) Petite Caisse

RÉSOLUTION 2011-02-054

Constitution d'une Petite Caisse pour la Maison de la Culture

Il est proposé par madame Martine Lizotte, appuyé par monsieur Alexandre Saint-Jacques, et résolu :

Que le Conseil municipal autorise la constitution d'une Petite Caisse pour la Maison de la Culture, Petite Caisse au montant de 3 000 \$.

Adoptée à l'unanimité

Procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} février 2011

c) Autorisation de dépenses

RÉSOLUTION 2011-02-055

Il est proposé par madame Martine Lizotte, appuyé par monsieur Alexandre Saint-Jacques, et résolu :

Que le Conseil municipal autorise des dépenses estimées à 4 040 \$ taxes applicables en sus si nécessaire pour la Maison de la Culture, comme suit :

Description	Montant
Personnel à l'accueil	200 \$
Cachet artiste (revenus de ventes ou dons sera transféré en cours de mois)	1 600 \$
Impression	400 \$
Régie technique	500 \$
Matériel sono (selon budget voté si matériel commandé arrivé – voir Suivi dans immobilisation)	
Frais de déplacement	200 \$
Paie aux artistes (ventes d'œuvres) en fonction des ventes (20% reste) (versés au cours du :	
Location génératrice pour ampérage supplémentaire (spectacle Isabelle Boulay à l'Église)	700 \$

Adoptée à l'unanimité

d) Service Interac, carte de crédit et télé billetterie

RÉSOLUTION 2011-02-056

Autorisation d'installation des services Interac, carte de crédit et télé billetterie pour la Maison de la Culture de Saint-Antoine-sur-Richelieu

Il est proposé par madame Martine Lizotte, appuyé par monsieur Serge Archambault, et résolu :

Que le Conseil municipal autorise les dépenses au montant suffisant pour l'installation et le maintien des services Interac, carte de crédit et télé billetterie pour et à la Maison de la Culture de Saint-Antoine-sur-Richelieu.

Adoptée à l'unanimité

12 AFFAIRE(S) NOUVELLE(S)

Le Conseiller, monsieur Jonathan Chalifoux relance l'invitation aux gens pour le ballon-balai des mercredis et dimanches à compter de 19h30.

* * * * *

13 PÉRIODE DE QUESTION(S)

Le Maire et son Conseil procèdent à la période de questions à l'intention des personnes présentes, laquelle période débute à 21h30 et porte sur : équilibrage du rôle, four micro-onde pour le Pavillon, réglementation concernant les chenils, les chiens, subvention pour le Pavillon des loisirs et garage municipal, carte de crédit et prélèvement, budget pour l'assemblée générale annuelle (AGA) de l'Association des plus beaux Villages du Québec (APBVQ) et correspondance concernant le référendum.

* * * * *

14 CORRESPONDANCES : (reçues le)

21 janvier Centre d'Action bénévole de La Vallée-du-Richelieu : semaine de l'action bénévole 2011 du 10 au 16 avril sous le thème : *Des gens et des gestes*

* * * * *

15 PROCHAINES RENCONTRES

Assemblée publique d'information	Judi, 3 février 2011 – 20h00
Caucus à huis clos	Mercredi, 23 février 2011 – 19h00
Séance ordinaire publique	Mardi, 1 ^{er} mars 2011 – 20h00

* * * * *

Procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} février 2011

16 LEVÉE DE LA SÉANCE

RÉSOLUTION 2011-02-057

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, sur motion proposée par madame Martine Lizotte, appuyée par madame Danielle Lajeunesse, la séance est levée à 21 :50 heures.

Adoptée à l'unanimité

Certificat de crédits suffisants

Je, soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses et/ou affectations de surplus et/ou de réserves et/ou transferts autorisés par le Conseil municipal au cours de la présente séance.

**Martin Lévesque,
Maire**

**Élise Guertin,
Directrice générale et secrétaire-trésorière**